

Dons des canonniers du 2e bataillon des Gravilliers, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des canonniers du 2e bataillon des Gravilliers, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 569-570;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14574_t1_0569_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

lecture, est lue de nouveau et adoptée. Les secrétaires sont chargés de l'envoyer aussitôt à la convention.

P.c.c. [mêmes signatures].

9

La société populaire d'Héry, département de l'Yonne, adresse à la Convention nationale les mêmes félicitations, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les tyrans soient exterminés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Héry, 11 prair. II] (2).

« Citoyens,

Nous avons reçu votre Décret qui déclare que Le peuple Français reconnoit l'Être Suprême et L'immortalité de L'Ame. La société a senti combien ce Décret est important, elle vous en félicite, et vous invite de nouveau à rester au Poste honorable ou vous a contemplé L'univers, jusqu'à ce que les Tyrans de la Terre soient exterminés ».

BRILLIÉ (présid.).

10

Les administrateurs du district d'Arles (3) félicitent la Convention nationale sur l'anéantissement du fanatisme et de l'athéisme, et applaudissent au décret par lequel elle proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Arles, 9 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

Terrassé mille fois et toujours renaissant, enfin il disparut le monstre affreux du fanatisme.

Les ennemis du peuple, alors, insultèrent à la vertu, enhardirent le vice, inventèrent le néant; mais aussitôt la foudre républicaine gronda et le nouveau monstre périt.

Oh! Combien vous êtes grands! Peuple unique et sublime, rends hommage à tes représentans; l'univers entier doit les proclamer bientôt, et la lumière du monde et les pères du genre humain.

Pardonnez, Citoyens représentans, à ces élans de nos âmes, il ne dépend pas de nous de les contenir.

Certes, en proclamant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez tout fait pour la vertu et à vos titres sublimes

(1) P.V., XXXIX, 239. Bⁱⁿ, 29 prair.; Mon., XX, 721.

(2) C 306, pl. 1164, p. 2.

(3) Bouches-du-Rhône.

(4) P.V., XXXIX, 239. Bⁱⁿ, 29 prair.; J. Sablier, n° 1376; Mon., XX, 721; Audit. nat., n° 629.

(5) C 305, pl. 1150, p. 18.

à l'admiration des siècles, vous avez ajouté celui plus grand encore d'organe du créateur de l'univers.

Ah! Vive, vive à jamais la Montagne ».

BOURGET (agent nat.), LARDEIROL, COUSTON, CHAPUS, PARIS.

11

L'agent national près le district de Meaux envoie à la Convention nationale un extrait des registres de ce district, portant qu'un membre a donné connoissance au conseil d'un trait de courage du citoyen Vernay, âgé de 16 ans, fils d'un républicain de la commune de Meaux, dont voici les détails :

Quatre Autrichiens, du nombre de ceux qui sont prisonniers de guerre et casernés à Meaux, par suite d'une débauche de vin, avoient formé le projet de voler un Polonais aussi prisonnier de guerre, qui avoit économisé quelqu'argent, et d'employer même la force, s'ils ne pouvoient réussir autrement.

Ils travailloient ensemble à la démolition d'une église : les quatre Autrichiens, se voyant seuls avec le Polonais, se jettent sur lui, le frappent et le terrassent; le sang coule; le Polonais est près de succomber sous les coups. Le jeune Vernay entend les plaintes, voit le crime, s'élance avec sa canne sur les Autrichiens, se mesure avec eux, et parvient, par sa ferme constance, à débarrasser le Polonais; cet enfant en impose à ces vils assassins, qui sont conduits devant les autorités constituées, pour être jugés.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

12

La compagnie des canonnières du 2^e bataillon des Gravilliers, écrit à la Convention du fort de Saumur, que depuis 6 mois elle languit dans une inaction que son zèle pour le service de la patrie lui rend insupportable. Elle demande une destination pour aller combattre les satellites des tyrans. « Dans plusieurs circonstances, disent ces braves soldats, nos canons ont fait mordre la poussière aux brigands de la Vendée; n'ayant plus d'occasions de nous en servir contre ces vils esclaves, dont le reste fait pitié, envoyez-nous aux frontières, où nous ne poserons les armes que lorsque l'olivier de la paix sera planté sur les deux pôles. »

Ils invitent la Convention à rester à son poste, et à frapper du glaive de la loi tous les traîtres et les intrigans.

Ils annoncent un don de 164 liv. en assignats et de 36 liv. en numéraire, destiné aux veuves et orphelins des défenseurs de la patrie, avec

(1) P.V., XXXIX, 240. Bⁱⁿ, 27 prair.; Débats, n° 634, p. 426; Rép., n° 177; M.U., XL, 444; Mon., XX, 722; J. Sablier, n° 1376; J. Perlet, n° 629; Audit. nat., n° 629; C. Eg., n° 666.

le désir de pouvoir, par la suite, faire de plus grands sacrifices.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

13

La société populaire d'Uzès-la-Montagne, département du Gard, informe la Convention nationale que, dans cette commune, il a été célébré une fête en mémoire du 31 mai, et lui témoigne l'horreur dont tous ses membres ont été pénétrés en apprenant que des parricides avoient attenté à la vie de deux montagnards.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

14

Les membres composant le comité de surveillance de la commune d'Ecrennes, district de Pithiviers, département du Loiret, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et particulièrement sur son décret qui bannit de Paris les ci-devant nobles; ils l'invitent à rester à son poste et jurent entre ses mains de faire exécuter les lois et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le triomphe de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Ecrennes, 22 flor. II] (4).

« Citoyens législateurs,

Du haut de la sainte Montagne,

Les membres composant le comité de surveillance de la commune d'Ecrennes, district de Pithiviers, département du Loiret, vous félicitent sur vos glorieux travaux et vous invitent à rester à votre poste jusqu'à la paix.

Avec vous nous avons juré l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous avons tous juré de verser la dernière goutte de notre sang en combattant les tyrans, pour conserver et garantir la République.

Citoyens législateurs,

Nous vous remercions en faveur du décret qui ordonne le bannissement de tous les ci-devant nobles de la commune de Paris, nous applaudissons grandement à ce bannissement car ils sont tout remplis de fanatisme et de conspiration.

C'est pourquoi nous vous demandons la défaite de tous ces ci-devant nobles complices de conspiration.

Comme ces tyrans nous ont liés comme des esclaves, il est bien juste de leur faire endurer le glaive de la loi.

(1) P.V., XXXIX, 240. Bⁿ, 29 prair. (suppl.); Mon., XX, 721; J. Sablier, n° 1376; J. Fr., n° 627.

(2) P.V., XXXIX, 241.

(3) P.V., XXXIX, 241. Bⁿ, 29 prair.; Mon., XX, 721; J. Fr., n° 627.

(4) C 305, pl. 1150, p. 17.

Mais nous, pensons toujours combattre pour la liberté car nous combattons d'un zèle infatigable à démasquer leur fanatisme tel que la loi nous l'ordonne et charge d'y veiller.

Nous vous déclarons que nous tiendrons la main à l'exécution de toutes les lois par vous décrétées.

Vive la République, vive la Montagne. Salut et fraternité! »

GALLIER, CHALINE, CALLIOT, CHAMAILLIER, LANGUILLE, CHASSINOT, HERVÉ, POIRIER; Et Pierre VIÉ, Etienne GALLIER (présid.) ont déclaré ne savoir signer; HUBÉ (secrét.).

15

La société populaire de Thionville (1) félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et les dangers auxquels ont échappé Robespierre et Collot, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Thionville, 13 prair. II] (3).

Hommage à l'Être Suprême. Respect à la Vertu.

L'athéisme osoit lever une Tête altière: en niant l'existence d'un Dieu; il anéantissoit le sentiment du Bien, détruisoit les bases de la Morale, et donnoit un libre cours à tous les crimes.

C'était un nouveau genre de Conspiration dont vous avez connu le danger, et qu'un seul mot à fait disparaître.

Restaurateurs de la morale, vous en avez établi les fondements, un Dieu et l'Immortalité de l'ame: A la faveur de ces Principes la Vertu triomphe, et le Vice est écrasé.

Que ne devons nous pas à votre énergie. La République élevée sur les Ruines de la Monarchie, les droits de l'homme restitués à l'homme, les institutions sociales rapprochées des Loix de la Nature, un Gouvernement révolutionnaire, qui détruit la malveillance et rend à la force publique tout son ressort contre les ennemis du dedans et contre ceux du dehors.

Continuez vos glorieux travaux. achevez notre Bonheur, et restez au poste qui vous [a été] confié, jusqu'à ce que les tyrans soient détruits.

Un événement affreux vient d'affliger nos ames. Des Monstres ont osé attenter aux jours de deux membres du comité sauveur. Mais le Génie de la Liberté a détourné le coup.

Nos corps seront vos ramparts, et périssent à jamais ceux qui n'auoient pas le courage de sacrifier leur jours pour conserver ceux de Nos Législateurs ».

ALEXANDRE (trésorier), THOMEREAU (secrét.) [et 3 signatures illisibles].

(1) Moselle.

(2) P.V., XXXIX, 242. Bⁿ, 29 prair.; Mon., XX, 721.

(3) C 306, pl. 1164, p. 1; Audit. nat., n° 629.